



Meilleurs Vœux

Bulletin municipal d'informations n° 15
JANVIER 2019



MINOT

*Projet éolien :
où en est-on ?*



Informations municipales



*Inventaire naturaliste
de la LPO*

MAIRIE DE MINOT

*10, grande rue 21510 MINOT ☎ : 03-80-93-80-90
mail : mairie.minot@wanadoo.fr*

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 16H00 à 18H00 Jeudi : de 16H00 à 18H00

Secrétaire de Mairie : Sylvie CHEVALLIER



Projet éolien à Minot : où en est-on ?

Une permanence publique pour répondre aux questions

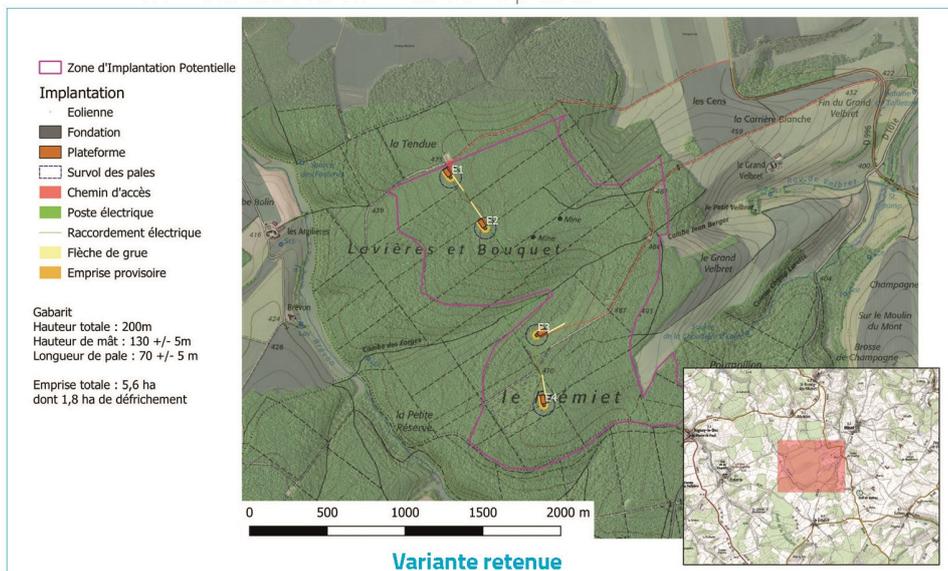
Le 19 décembre 2018, la commune, accompagnée de la SEML Côte-d'Or Énergies (développeur du projet) a organisé une permanence publique. Les habitants de Minot ont pu s'informer sur les grandes étapes du projet, l'implantation choisie, les retombées pour le territoire et les possibilités d'investissement qui leur sont offertes.

La commune a profité de cette permanence pour dévoiler le nom choisi : « **Parc éolien des Lavières** ».

Une implantation respectueuse du terrain

Les études (environnement, paysage, patrimoine, acoustique et mesures du vent), nécessaires à la réalisation d'un parc éolien, sont en cours de finalisation. Elles permettent déjà d'entrevoir une première esquisse du projet. Sur plusieurs propositions initialement envisagées, une variante a été retenue, répondant aux critères ci-dessous :

- Limitation du défrichement en travaillant à partir de chemins existants
- Éloignement des cours d'eau, des lisières, des rebords de plateau et des mines (ne pas les encercler)
- Conception du projet paysager en cohérence avec l'alignement nord/ouest-sud/est des vallées et des crêtes, ainsi que celui du parc d'Échalot
- Suivi des courbes de niveau sur le plateau



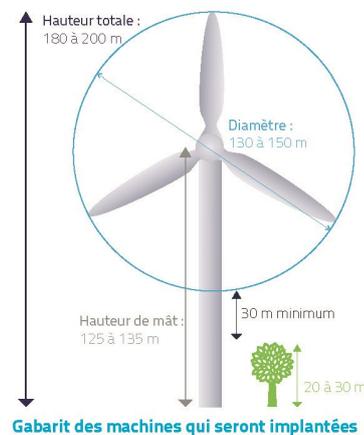
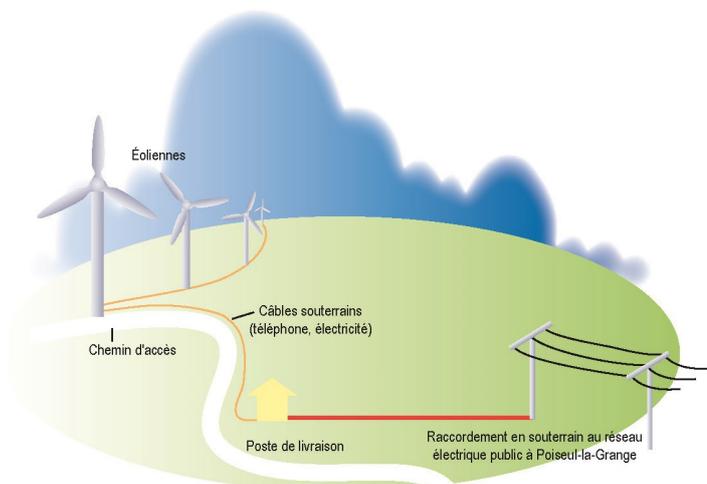
4 éoliennes
de 3 MW à 4,2 MW

produisant en moyenne
annuellement
de 36 000 000 kWh
à 48 000 000 kWh

Soit la consommation annuelle
de 14 000 à 18 500 ménages
(hors chauffage)

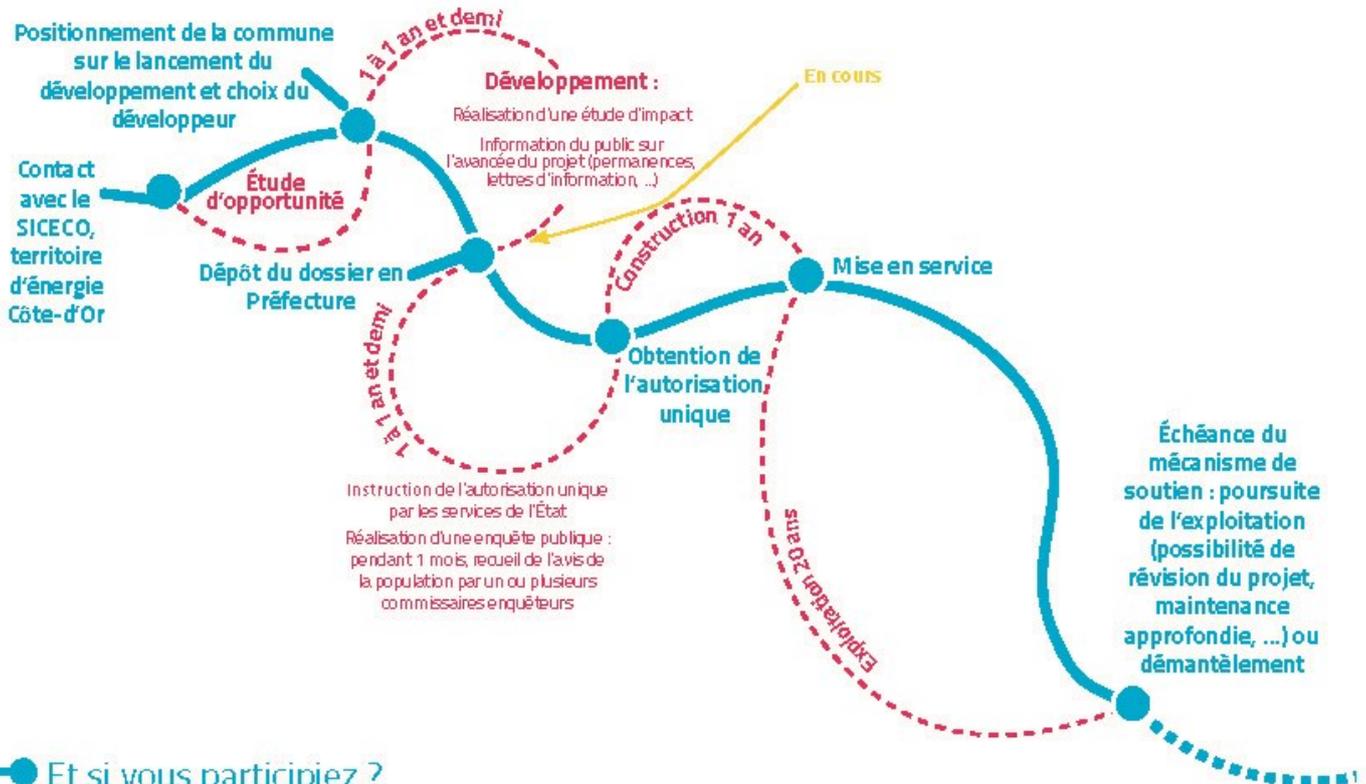
Fonctionnement du parc

L'énergie électrique produite par les éoliennes sera centralisée par câble souterrain jusqu'au poste de livraison. Ce dernier réinjecte l'électricité dans le réseau public au niveau du poste source de Poiseul-la-Grange.



Projet éolien à Minot : où en est-on ?

Quel calendrier ?



Et si vous participiez ?

La SEML Côte-d'Or Énergies souhaite proposer aux habitants de prendre part au projet. Ainsi, toute personne de Minot et des environs pourra participer au capital du projet et ainsi en devenir un acteur. C'est le principe du financement participatif.

En tant qu'actionnaire, outre l'aspect financier attractif et le fait de donner du sens à votre épargne, vous serez également informés de la vie du projet (chiffres de production, rapport annuel...) et pourrez prendre part aux décisions liées au projet.

Les réponses aux questions que vous vous posez

L'énergie éolienne est-elle réellement une énergie « propre » ?

L'électricité d'origine éolienne est produite à partir d'une ressource renouvelable et inépuisable : le vent. De la fabrication d'une éolienne à son installation, l'émission de polluant atmosphérique est intégralement compensée en moins de 12 mois de fonctionnement. En France, le taux d'émission de l'éolien terrestre sur l'ensemble de sa durée de vie est de 12,7g CO₂ eq/kWh contre 87 CO₂ eq/kWh en moyenne pour l'ensemble du parc électrique. En 2015, près de 12 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été évitées, soit l'équivalent des émissions de 7 millions de voitures (source ADEME - 2015).

Les éoliennes sont-elles dangereuses pour la biodiversité ?

Un parc éolien peut avoir des effets pendant les travaux de construction, l'exploitation ou encore le démontage. Pour chaque projet, des études environnementales analysent avec précision les impacts potentiels, permettant ainsi de construire le parc selon la doctrine « Éviter - Réduire - Compenser ».

La construction des éoliennes est-elle suffisamment réglementée ?

Un projet de parc éolien est soumis au droit de l'urbanisme et au droit de l'environnement. Les éoliennes sont des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Elles sont donc soumises à un régime d'autorisation. Pendant la durée de son exploitation, le parc est constamment maintenu en conformité avec l'ensemble des contraintes réglementaires générales (à l'environnement) et sectorielles (propres aux éoliennes). Les services de l'État se chargent de la vérification.

Que se passe-t-il en fin d'exploitation ?

La durée d'exploitation d'un parc éolien est en moyenne de 20-25 ans. À ce terme, l'exploitant peut choisir de remplacer tout ou partie des éoliennes de son parc, le renouvellement nécessitant les mêmes autorisations que pour un projet entièrement nouveau. Dans le cas où l'exploitant choisit le démantèlement, la loi lui impose le démontage des éoliennes et la remise en état du terrain sur lequel elles sont implantées. Dès l'installation du parc, conformément à la réglementation, une provision de 50 000 € par éolienne est constituée sous forme d'assurance. En cas de défaillance de l'exploitant, cette somme est mise à disposition de l'État afin d'assurer le démantèlement. Par ailleurs, les premiers démantèlements montrent que la vente de matériel permet de couvrir les frais de déconstruction.

Retrouvez plus de réponses à vos questions sur www.comprendre-eolien.fr, rubrique questions/réponses sur l'énergie éolienne terrestre.



Participation citoyenne au grand débat national

**GRAND DÉBAT
NATIONAL**

#EXPRIMEZVOUS!



DU 15 JANVIER AU 1ER MARS

*À l'initiative du Président de la République,
le Gouvernement engage un grand débat national sur
quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux
de la nation :*

*la fiscalité et les dépenses publiques,
l'organisation de l'Etat des services publics,
la transition écologique,
la démocratie et la citoyenneté.*

Les sujets ne sont pas cloisonnés.

*Chaque Français et chaque Française peut faire part de son témoignage,
transmettre ses doléances, exprimer ses attentes, proposer des solutions.*

Afin de faire entendre votre voix, vous pouvez :

- * Adresser un mail à la mairie ,*
- * Déposer vos suggestions sur papier libre durant les heures d'ouverture de la
permanence de la mairie,*
- * Poser votre courrier dans la boîte aux lettres de la mairie.*

Votre document pourra être renseigné de manière anonyme ou pas.

*Toutes les contributions seront transmises par la commune aux services de
l'Etat.*



Félicitations aux mariés

*Françoise Van Deik et Alain Jean se sont
unis à la Mairie de Minot le
samedi 17 novembre 2018.*



Avis de décès

Christiane Amiot décédée le 03/11/2018 à l'âge de 80 ans.



INVENTAIRE NATURALISTE DE MINOT

Apprendre à mieux connaître les espèces
et la nature qui nous entourent...



Communes ayant participé
au programme Biodiversité communale
En 2014, 2015, 2016, 2017 (gris clair) et 2018 (gris foncé)

FICHE D'IDENTITÉ

MINOT

Commune de la Montagne
Châtillonnaise

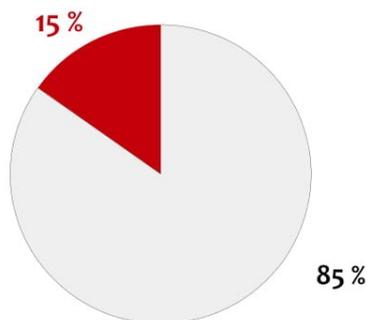


SUPERFICIE :
36,18 Km²

NOMBRE D'HABITANTS :
189 (en 2015)

ANNÉE DE L'INVENTAIRE :
2018

▼ La rare Cigogne noire fait partie des espèces les plus emblématiques présentes sur la commune de Minot



■ Espèces inscrites sur une ou des Listes Rouges
□ Espèces absentes des Listes Rouges

LE PROJET D'INVENTAIRE

En 2014, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Côte-d'Or et Saône-et-Loire a initié un projet participatif d'Inventaire de la Biodiversité Communale axé principalement sur les oiseaux et plus généralement sur la faune vertébrée (mammifères, amphibiens et reptiles).

Ce projet a été animé en 2018 sur Minot et dans 7 autres communes rurales. Il a pour objectif de porter à la connaissance des habitants de ces villages la diversité des espèces et des milieux qui les côtoient.

Aidée de volontaires, naturalistes ou amateurs, l'équipe de la LPO de Côte-d'Or et Saône-et-Loire a mené des inventaires afin d'améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité locale, invitant les habitants à des conférences et à des sorties de découverte.

LES RÉSULTATS

Le bilan des inventaires (détaillé au dos de ce document) montre la présence de 125 espèces de vertébrés fréquentant le territoire communal tout au long de l'année.

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces recensées sur la commune	Nombre d'espèces recensées en Côte-d'Or
Oiseaux	97	327
Mammifères	19	73
Amphibiens	8	17
Reptiles	1	13

Avec 97 espèces d'oiseaux recensées, dont près de 92% sont nicheuses sur la commune, Minot se situe dans le premier tiers des 706 agglomérations avec le plus d'oiseaux inventoriés en Côte-d'Or. Les espèces de mammifères notées sur la commune ne représentent qu'1/4 des espèces recensées dans le départemental mais des inventaires plus approfondis, notamment sur les chauves-souris et les micromammifères, permettrait probablement d'augmenter cette proportion. Si l'inventaire des amphibiens semble relativement complet, ce n'est pas le cas pour les reptiles, avec seulement une espèce notée malgré la présence de nombreux habitats favorables. Les pages centrales de ce document apportent un éclairage sur des milieux et des espèces importantes à préserver en les localisant sur une carte.

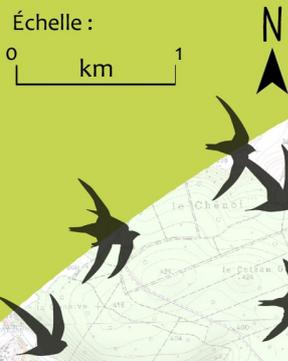
PRÉSENCE D'ESPÈCES ET ESPACES REMARQUABLES

Les espèces menacées de disparition à plus ou moins long terme sont inscrites sur des Listes Rouges, nationale et régionale, validées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et mises à jour régulièrement. Sur la commune de Minot nous avons identifié 19 espèces présentes sur ces Listes Rouges, soit 15% des espèces recensées.

La commune de Minot est intégrée dans la Zone de Protection Spéciale « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais » et dans deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2. La mise en place de ces zonages a été motivée par la présence de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européens ou régionales. Notons que la commune de Minot fait partie de l'aire d'adhésion du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

LÉGENDE

● Observations réalisées sur la commune (682)
! plusieurs observations peuvent être superposées !

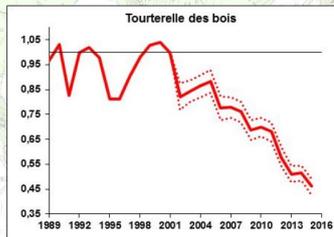


▼ Tourterelle des bois (1)



La population de Tourterelle des bois est en forte diminution en France

Ces données sont issues du programme national STOC-EPS mené par le Muséum National d'Histoire Naturelle



▼ Bruant jaune (2)



La forêt est présente sur quasiment toutes les bordures de la commune, avec notamment une grande partie située à l'ouest du territoire communal. On y retrouve tout le cortège d'espèces inféodées aux milieux forestiers, avec de nombreuses espèces intéressantes. Ainsi, les six espèces de pics, y compris le discret **Pic cendré** (5) et le tout petit **Pic épeichette**, sont présentes dans ces forêts.

Dans les rares boisements résineux on retrouve la **Mésange huppée** (6) ou le minuscule **Roitelet huppé** (6 grammes !) tandis que la majorité des boisements de feuillus hébergent le **Pigeon colombin**, la **Bondrée apivore**, le **Loriot d'Europe** dont on entend le chant flûté en été et bien entendu la mystérieuse **Cigogne noire** (7) dont un couple s'est déjà reproduit sur la commune (alors qu'il y a moins de 10 couples reproducteurs en Bourgogne et moins de 60 en France !).

Les zones forestières sont également fréquentées par de nombreux mammifères comme le **Chat forestier** (8) ou le **Cerf élaphe**, tous deux bien présents dans le châtilonnais. Les omières que l'on retrouve le long des chemins hébergent quant à elles des amphibiens, notamment les larves de **Salamandre tachetée**.

Toutes ces espèces bénéficient de **milieux variés**, avec des petites clairières, la présence d'arbres à cavités de taille respectable ou encore du bois mort en quantité, à terre ou sur pied.

Une **activité sylvicole respectueuse** de cet équilibre, la **limitation des plantations de résineux ou d'essences exotiques**, la réalisation des travaux **hors des dates de reproduction** et la **pratique d'affouages raisonnés** sont les garantes du maintien de cette diversité.

▼ Torcol fourmilier (3)



▼ Lézard des souches (4)



▼ Pic cendré (5)



▼ Mésange huppée (6)



▼ Cigogne noire (7)



▼ Chat forestier (8)



C'est dans ces quelques prairies et pâtures qu'il est possible de trouver le cortège des espèces liées au bocage : **Tourterelle des bois** qui est en très forte diminution en France, **Pie-grièche écorneée**, **Alouette lulu**, **Bruant jaune** (2) ou encore **Huppe fasciée**. C'est également l'on peut entendre le **Torcol fourmilier** (3) chanter à la belle saison. S'ils n'ont pas été trouvés lors de l'inventaire, il est fort probable qu'ils soient présents. Les reptiles comme le **Lézard à deux raies** (ou lézard vert) et le **Lézard des souches** (4) fréquentent ces espaces ouverts.

Il est nécessaire d'être attentif à la conservation de ces parcelles et de leur diversité, de protection des sols et de maintien de la qualité

LES PRAIRIES DE FOND DE VALLON OU DE COTEAU

LES FORÊTS DE LA COMMUNE

LA DIGEANNE ET LES MARES DU VILLAGE

De très nombreuses sources sont présentes sur le territoire communal, parfois utilisées pour alimenter des fontaines ou des mares. La commune est également traversée par la Digeanne, petit cours d'eau de tête de bassin. C'est dans ces milieux et à leurs abords que l'on retrouve un grand nombre d'amphibiens : **Grenouille verte**, **Alyte accoucheur commun**. Trois espèces de tritons ont été observées sur la commune, dont la présence exceptionnelle du **Triton cristallin** n'était jusqu'alors pas connu dans le nord du département. Parmi les poissons, des espèces comme le **Martin-pêcheur d'Europe**, le **Martin-pêcheur plongeur** ou encore la **Bergeronnette des rizières** fréquentent assidûment ces milieux humides.

Pour permettre le maintien de cette biodiversité biologique, il est nécessaire d'être attentif à l'aménagement des **zones humides**. Pour tout conseil, il est possible de contacter la LPO ou vers le Réseau Mares de Bourgogne ou le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

possible de
 es bois (1)
 corcheur,
 est ici que
 on.
 able que
 surtout le

L'espace occupé par les grandes cultures sur le territoire communal est assez conséquent, avec des parcelles qui sont depuis 50 ans le lieu de profonds changements (voir clichés ci-dessous). Malgré leur déclin, on continue d'observer des oiseaux spécialistes de ces milieux, comme l'**Alouette des champs (12)** ou la **Caille des blés**.



▲ Alyte accoucheur (9)



▲ Triton crêté (10)

Si certaines des pratiques agricoles comme la monoculture, l'arrachage de haies ou l'emploi abusif de pesticides sont néfastes au maintien d'une biodiversité importante, d'autres actions peuvent avoir des effets positifs et se révéler très simples à mettre en œuvre :

- laisser les bords de champ en herbe,
- essayer de diversifier l'assolement,
- limiter les traitements phytosanitaires,
- préserver les arbres, haies, murs et murets, ...

Si vous êtes agriculteur et intéressé par la mise en place de certaines de ces mesures, rapprochez-vous de la LPO pour participer au programme « Agriculture et Biodiversité » !



▲ B. des ruisseaux (11)



▲ Alouette des champs (12)

LES GRANDES CULTURES

Les cultures autour de Minot dans les années 1950 (à droite) et dans les années 2010 (à gauche)
 source Géoportail ©



▲ Rougequeue noir (13)

LE VILLAGE ET SES NOMBREUSES FERMES

On trouve au cœur du bourg et dans les très nombreuses fermes présentes sur toute la commune plusieurs espèces caractéristiques des espaces urbanisés : le **Moineau domestique**, le **Rougequeue noir (13)**, l'**Hirondelle rustique**, des belles colonies d'**Hirondelle de fenêtre**, ou encore la **Chevêche d'Athéna (14)** dont les effectifs sont conséquents puisqu'au moins 3 couples nichent dans le cœur du village. Si certaines de ces espèces sont encore relativement communes, d'autres sont malheureusement en forte diminution en France.

Même si elles n'ont pas forcément encore été trouvées, d'autres espèces côtoient au quotidien les habitants de Minot : l'inoffensif **Orvet fragile (15)**, la musaraigne **Crocidure musette**, la **Pipistrelle commune** ou le très apprécié **Hérisson d'Europe (16)**.



▲ Chevêche d'Athéna (14)



▲ Orvet fragile (15)



▲ Hérisson d'Europe (16)

Que ce soit dans un petit jardin, dans une maison de vacances ou dans les espaces communaux, de très nombreuses actions sont possibles pour préserver cette biodiversité. Celles-ci sont notamment consultables sur le site dédié : www.biodiversiteetbati.fr

VILLAGE

es sur le territoire
 aines, des lavoirs
 raversée par la
 e sont dans ces
 la plupart des
 (9) ou **Crapaud**
 éteectées sur la
 on crêté (10) qui
 tement. Chez les
 Europe, le **Cincle**
 ruisseaux (11)

rtante diversité
 entretien de ces
 e se tourner vers
 e piloté par le



Oiseaux

	Espèce	Dernière année	Statut		Espèce	Dernière année	Statut
1	Accenteur mouchet	2012	N, M, H	50	Linotte mélodieuse	2018	N, M, H
2	Aigle botté	2009	N	51	Loriot d'Europe	2011	N
3	Aigle criard	2017	M	52	Martin-pêcheur d'Europe	2012	N, M, H
4	Alouette des champs	2018	N, M, H	53	Martinet noir	2018	N
5	Alouette lulu	2018	N, M, H	54	Merle noir	2018	N, M, H
6	Bergeronnette des ruisseaux	2018	N, H	55	Mésange à longue queue	2018	N, M, H
7	Bergeronnette grise	2018	N, H	56	Mésange bleue	2018	N, M, H
8	Bergeronnette printanière	2018	N, M	57	Mésange charbonnière	2018	N, M, H
9	Bondrée apivore	2009	N, M	58	Mésange huppée	2018	N, H
10	Bouvreuil pivoine	2018	N, M, H	59	Mésange nonnette	2018	N, M, H
11	Bruant jaune	2018	N, M, H	60	Milan noir	2009	N
12	Bruant proyer	2018	N, M	61	Milan royal	2018	M
13	Bruant zizi	2018	N, H	62	Moineau domestique	2018	N, H
14	Busard cendré	2013	N	63	Perdrix rouge	2015	N
15	Busard Saint-Martin	2018	N, M, H	64	Pic cendré	2018	N
16	Buse variable	2018	N, M, H	65	Pic épeiche	2018	N, H
17	Caille des blés	2018	N, M	66	Pic épeichette	2018	N
18	Canard colvert	2018	N, M, H	67	Pic mar	2012	N
19	Chardonneret élégant	2018	N, M, H	68	Pic noir	2018	N, H
20	Chevêche d'Athéna	2018	N, H	69	Pic vert	2018	N, H
21	Choucas des tours	2018	N, H	70	Pie bavarde	2018	N, H
22	Chouette hulotte	2018	N, H	71	Pie-grièche à tête rousse	2013	N
23	Cigogne noire	2018	N, M	72	Pie-grièche écorcheur	2018	N
24	CinCLE plongeur	2012	N, H	73	Pigeon biset domestique	2018	N, H
25	Corneille noire	2014	N, H	74	Pigeon colombin	2018	N, M
26	Coucou gris	2009	N, M	75	Pigeon ramier	2018	N, M
27	Effraie des clochers	2013	N, H	76	Pinson des arbres	2018	N, M, H
28	Épervier d'Europe	2018	N, H	77	Pinson du Nord	2018	H
29	Étourneau sansonnet	2018	N, M, H	78	Pipit des arbres	2018	N, M
30	Faisan de Colchide	2012	N, H	79	Pipit farlouse	2018	H
31	Faucon crécerelle	2018	N, H	80	Pouillot fitis	2011	N
32	Fauvette à tête noire	2018	N, M	81	Pouillot siffleur	2018	N
33	Fauvette des jardins	2018	N, M	82	Pouillot véloce	2018	N, M
34	Fauvette grisette	2018	N, M	83	Roitelet à triple bandeau	2018	N, M
35	Gallinule poule-d'eau	2012	N, H	84	Roitelet huppé	2018	N, M, H
36	Geai des chênes	2018	N, M, H	85	Rossignol philomèle	2018	N, M
37	Grèbe castagneux	2012	N	86	Rougegorge familier	2018	N, M, H
38	Grimpereau des jardins	2018	N, M, H	87	Rougequeue à front blanc	2018	N
39	Grive draine	2018	N, M	88	Rougequeue noir	2018	N, M, H
40	Grive litorne	2018	N, M	89	Serin cini	2018	N, M
41	Grive mauvis	2018	H	90	Sittelle torchepot	2018	N, M, H
42	Grive musicienne	2018	N, M	91	Tarier pâtre	2018	N, M
43	Grosbec casse-noyaux	2018	N, M, H	92	Torcol fourmilier	2018	N
44	Héron cendré	2018	N	93	Tourterelle des bois	2018	N, M
45	Hibou moyen-duc	2012	N	94	Tourterelle turque	2018	N, H
46	Hirondelle de fenêtre	2018	N	95	Traquet motteux	2018	M
47	Hirondelle rustique	2018	N	96	Troglodyte mignon	2018	N, H
48	Huppe fasciée	2018	N	97	Verdier d'Europe	2018	N, H
49	Hypolaïs polyglotte	2018	N				

Amphibiens

	Espèce	Dernière année
1	Alyte accoucheur	2018
2	Crapaud commun	2017
3	Grenouille brune indéterminée	2018
4	Grenouille verte indéterminée	2018
5	Triton alpestre	2018
6	Triton crêté	2018
7	Triton palmé	2018
8	Salamandre tachetée	2009

Reptiles

	Espèce	Dernière année
1	Lézard des murailles	2018

Mammifères

	Espèce	Dernière année
1	Blaireau européen	2018
2	Campagnol agreste	1999
3	Campagnol des champs	1999
4	Campagnol terrestre forme fouisseuse	2018
5	Cerf élaphe	2018
6	Chat forestier	2018
7	Chevreuil européen	2018
8	Écureuil roux	2018
9	Lièvre d'Europe	2018
10	Musaraigne couronnée	1999
11	Crocitude musette	1999
12	Musaraigne pygmée	1999
13	Oreillard indéterminé	1999
14	Petit rhinolophe	2006
15	Pipistrelle commune	1961
16	Renard roux	2018
17	Sanglier	2018
18	Souris domestique	1999
19	Taupe d'Europe	2018

Légende :

N → vu en période de nidification / M → vu en période de migration / H → vu en période hivernale

Rouge : espèce inscrite sur une Liste Rouge (France ou Bourgogne)

TRANSMETTEZ VOS OBSERVATIONS NATURALISTES !



Vous observez des oiseaux chez vous ? Participez à l'observatoire « Oiseaux des jardins » !

www.oiseauxdesjardins.fr



Vous avez vu un vol d'oiseaux migrateurs ? Vous avez observé une espèce inhabituelle sur votre commune ou ailleurs en Côte-d'Or ?

Ces observations sont importantes, partagez-les grâce au site :

www.oiseaux-cote-dor.org

ou grâce à l'application smartphone **Naturalist**



L'inscription à ces sites est libre et gratuite pour tout utilisateur



▲ Le Triton crêté est une des espèces phares présente sur la commune et découverte au cours de l'année 2018.

© Photos : S-P.Babski, P.Boillaud, G.Chernilevsky, T.Collins, P.Dalous, M.Dumas, A.Eichler, C.Fischer, M.Gäbler, K.Marijnissen, C.Romeiks, R.Soudagne, A.Trepte, A.Tsvirenko, F.Vassen, Viridiflavus.

Imprimeur : S'Print

La LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire remercie la Mairie de Minot et ses habitants pour leur accueil ainsi que les partenaires financiers du projet :



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT ESPACES NATURELS SENSIBLES DE CÔTE-D'OR



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Réalisation :
LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire
21240 TALANT
Tél : 03.80.56.27.02
Courriel : accueil21-71@lpo.fr